

Vesoul, le 16 septembre 2020

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser les consignes relatives aux modalités de vote à l'occasion des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration.

ELECTION DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

❶ L'élection des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration du lycée Les Haberges aura lieu le **VENDREDI 9 OCTOBRE 2020**. Il est souhaitable que vous participiez en grand nombre à ce scrutin qui désignera les cinq parents (et cinq suppléants) chargés de vous représenter tout au long de l'année, en particulier au sein du Conseil d'Administration du lycée.

❷ Le scrutin sera ouvert de 7 heures 50 à 16 heures 50 au lycée Les Haberges où vous pourrez venir voter personnellement. **Chaque parent vote individuellement en utilisant l'enveloppe qui lui est destinée** (légal 1 et légal 2). Quel que soit le nombre d'enfants scolarisés au lycée Les Haberges, **chaque parent n'a droit qu'à un seul vote**. Toutefois, pour permettre la participation la plus large des électeurs, une procédure de vote par correspondance est instituée. Dans ce cas, procédez de la façon suivante :

- Choisissez un **bulletins de vote**
 - Placez-le dans la petite enveloppe bleue, sans rien écrire ni faire de marque sur le bulletin ou sur l'enveloppe (vous ne pouvez ni rayer un nom, ni en ajouter, ni changer leur ordre)
 - Placez cette enveloppe bleue dans l'enveloppe blanche pré remplie **sans oublier la signature**
 - **Faites déposer cette enveloppe dans l'urne placée au secrétariat du lycée par votre enfant ou éventuellement postez-la.**
- ❸ Remarques importantes :
- Tout bulletin de vote non parvenu au lycée le 9 octobre 2020 avant 16 heures 50 ne sera pas recevable.
 - Le dépouillement commencera à 16 heures 50 précises, en présence des membres du bureau de vote, des représentants des parents d'élèves.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

La Provisseure,

A. GUILLOT